

Séance du 19 février 2009.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff.-Président
MM. DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande à l'ensemble du Conseil Communal étant donné l'ordre du jour particulier à savoir, notamment, le vote du budget 2009 du CPAS et les Conseils conjoints Commune/CPAS, si on peut intervertir l'ordre du jour et donc commencer par le Comité Secret.

Il met la proposition au vote du Conseil Communal qui, à l'unanimité, accepte la modification proposée visant à débiter par le huis clos.

Séance publique

Mme C.FONCK, Conseillère Communale, entre en séance

Acquisition des fonds de jardins des immeubles n°15, 17, 19 et 21 de la rue Bosquétia à Frameries. Confirmation de l'expropriation.

En novembre 2007, cette Assemblée a décidé du principe de l'expropriation de l'immeuble sis rue Bosquétia, n°19, ainsi que des fonds de jardins des immeubles voisins n°15, 17 et 21.

L'avancement de la réflexion quant au projet d'aménagement du « Quartier des 4 Pavés » a montré tout l'intérêt qu'il y a de posséder les fonds de jardins des 4 immeubles.

Les démarches amiables engagées en vue de les acquérir n'aboutissant pas, il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation.

L'enquête de commodo et incommodo d'usage, à laquelle il a été procédé du 2 au 16 février 2009, n'a suscité aucune objection ni réclamation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAULT,
FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,
DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS,
DERUDDER**

décide :

- Article 1^{er} : de confirmer sa délibération du 29 novembre 2007 portant décision de principe d'exproprier, pour cause d'utilité publique, et par voie d'extrême urgence, les fonds de jardins des immeubles n°15-17-19 & 21 de la rue Bosquétia.
- Article 2 : de ne pas confirmer l'expropriation de l'immeuble n°19 de la rue Bosquétia.
- Article 3 : de solliciter la reconnaissance de l'utilité publique de cette opération et la délivrance de l'arrêté d'expropriation requis auprès de M.le Vice Président du Gouvernement Wallon, Ministre du Budget, des Finances, de l'Equipeement et du Patrimoine.

La délibération requise est adoptée.

Plan Mercure 2007/08 - Aménagement d'une piste cyclable Eugies -Sars-la-Bruyère, le long de la rue de le Haye - Coordination sécurité santé – Approbation du Plan sécurité santé.

Une subvention de 159.000 € a été accordée à la Commune, par la Région wallonne pour la réalisation de ce projet estimé à 225.668,63 € TVAC.

Le Conseil Communal du 24 juin 2008 a approuvé le principe projet relatif à cet aménagement.

La Région Wallonne a émis certaines remarques à l'examen de ce dossier et, a, notamment, réclamé le Plan sécurité santé requis.

Ce Plan a été établi en date du 29 janvier 2009 par Monsieur WATTIEZ, coordinateur sécurité santé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- Article unique : d'approuver le Plan de Sécurité-Santé relatif à l'aménagement d'une piste cyclable Eugies-Sars-la-Bruyère, le long de la rue de le Haye.

La délibération requise est adoptée.

Projet subsidé d'aménagement du chemin agricole n°24 - Principe-projet.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 24 avril 1997 relatif à l'octroi des subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les travaux d'amélioration de la voirie agricole, la Commune de Frameries peut introduire une demande de subsides dans le cadre du réaménagement d'une voirie agricole.

La Commune envisage d'aménager le chemin agricole n°24.

Les travaux sont estimés à 126.396,60 € TVAC et peuvent être subsidiés à concurrence de 60%.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à l'aménagement du chemin agricole n°24

Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé à 126 396,60 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Contrat de Rivière de la Trouille - Agrandissement au sous – bassin versant de la Haine méridionale.

Afin de se conformer à l'aire géographique demandée par la Directive Cadre Eau, le Contrat de Rivière de la Trouille doit s'agrandir à tout le bassin de la Haine.

Les instances du « Contrat Rivière » ont demandé à la Commune de marquer accord sur cette extension en vue de l'officialiser en séance du Comité Rivière du 26 janvier.

La plupart des communes concernées ont déjà formulé un avis favorable (Binche, Boussu, Colfontaine, Dour, Erquelines, Hensies, Honnelles, La Louvière, Quévy, Quiévrain, Mons et Saint –Ghislain)

Pour Frameries, l'intérêt de cet agrandissement est double :

- ↪ d'une part, l'entièreté du territoire communal s'inscrit dans les limites du nouveau bassin versant ;
- ↪ d'autre part, la participation financière de la Commune est sensiblement diminuée, passant de 4.414,18 € à 4.145,80 €.

Vu l'urgence, le Collège Communal, en séance du 22 janvier 2009, a formulé un accord de principe sur cette extension
M.DEBAISIEUX ajoute qu'il y a actuellement plus de communes qui savent réduire la cotisation par an et par habitant.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : d'adhérer au projet d'agrandissement du Contrat de Rivière de la Trouille au sous-bassin versant de la Haine, pour une participation financière communale annuelle fixée à 0.20 cents par habitant et au montant de 4.145,80€

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2009 - Vote

M.le Bourgmestre invite Mme B.GALLEZ, Présidente du CPAS, à présenter le budget 2009 :

« L'élaboration du budget 2009 du C.P.A.S. a été un exercice long et difficile.

Deux éléments y ont contribué : une crise financière et sociale grandissante et une restriction, pour la deuxième année consécutive, de la dotation communale.

Pertes d'emplois, baisse du niveau de vie, surendettement, coût de l'énergie, isolement, vieillissement de la population : dans ce contexte dramatique, la priorité doit être donnée à nos missions de base que sont l'action sociale et l'aide aux personnes.

D'autre part, les finances communales ne permettent pas d'envisager dans les années à venir de hausse significative de la dotation. Cette année, le C.P.A.S. a dû puiser dans son fonds de réserve pour équilibrer le budget, mais ces réserves sont limitées. L'équilibre à l'exercice propre doit être assuré d'ici l'horizon 2010.

Au cours de ces dernières années, fort heureusement, notre Centre a renforcé son autonomie financière par rapport à la Commune, en

développant ses établissements et services propres et en diversifiant ses recettes de transfert.

L'intervention communale est de 88 € par habitant, alors qu'elle est de 97 € dans les Communes similaires et de 101 € pour la moyenne wallonne.

Le C.P.A.S., c'est une entreprise qui dispose d'un budget annuel de près de 17 millions d'euros et qui emploie 335 agents.

L'accent a été mis, dès à présent, sur l'optimisation de la gestion de nos maisons de repos et de soins.

La Résidence-services, dont la construction vient de s'achever, louera ses 12 logements prochainement.

Pour tous les autres services, l'équilibre financier et les économies d'énergie sont au centre de nos préoccupations.

Nous jugerons de l'intérêt de chaque service et tenterons de réduire les coûts au maximum durant les deux années à venir.

Le travail budgétaire ne fut pas simple, compte tenu des contraintes à y intégrer.

- La stagnation de l'intervention communale ;
- L'ampleur des missions essentielles du C.P.A.S. surtout dans le contexte économique que nous subissons ;
- L'augmentation de la masse salariale, entraînée par une triple indexation en 2008 (6%) et une prévue en 2009 (2%) ;
- La crise financière et l'augmentation du coût de la vie ;
- L'utilisation de notre fonds de réserve n'a pu être évitée

L'accent est mis sur l'optimisation de la gestion de nos maisons de repos.

Pour les autres services, la maîtrise des dépenses est l'objectif, même ceux destinés à une population fragilisée.

Ces missions doivent être assurées car utiles, voire indispensables pour nombre de nos citoyens, mais leur rentabilité ne peut être atteinte (I.D.E.S.S. -[*Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale*], M.C.A.E. – [*Maison Communale d'Accueil de l'Enfance*], les Repas chauds à domicile,)

Toutefois, malgré les difficultés, de nouveaux axes d'action sociale sont intégrés :

- Notre Centre a décidé d'adhérer au Relais Social Mons-Borinage, un premier projet d'ouverture de deux locaux d'accueil et de convivialité, en collaboration avec deux associations locales, a été budgétisé.
- Notre C.P.A.S. développera le plan de cohésion sociale, proposé par le Ministre de l'Action Sociale.

- La M.C.A.E. « Les Mirabelles » sera reconvertie en crèche pour accueillir 42 bambins dans des conditions optimales.
- Nous engagerons un tuteur énergie qui, par des visites à domicile sera chargé d'aider le public cible à réaliser des économies d'énergie, en améliorant son habitation ou encore par la réalisation de quelques gestes simples.

Nos missions sociales de base sont prioritaires. Elles sont, plus que jamais au centre de nos préoccupations car le contexte économique est de plus en plus dramatique pour nombre d'entre nous.

Preuve en est, l'élargissement du fonds mazout et l'exclusion croissante de demandeurs d'emploi qui font appel au C.P.A.S.

Notre objectif est plus que jamais, de répartir plus équitablement le bien-être entre les citoyens de Frameries.

De plus, le C.P.A.S. et la Commune oeuvrent ensemble dans le but de concrétiser un maximum de synergies, et donc de réduire certains frais communs.

Nous consulterons, ensemble, tout à l'heure, le rapport sur les économies d'échelle 2009, pour disposer de la liste complète des synergies mises en œuvre.

Examinons la structure de notre budget ordinaire.

Entre 2002 et 2009, le montant global du budget C.P.A.S. est passé de 6.924.967,95 € à 16.784.112,32 €, c'est-à-dire une augmentation de 142 %.

Les recettes du C.P.A.S. sont essentiellement des recettes de prestation et des recettes de transfert.

- Les recettes de prestation sont les recettes propres au C.P.A.S. provenant de la facturation des services : hébergement, repas chauds, aides familiales et ménagères, Espace R, M.C.A.E.,...

Celles-ci représentent 26,18 % des recettes totales (4.348.896,43 €). La part de nos recettes de prestations est plus importante que la moyenne des autres communes qui est de 16,6 % en 2008.

- Les recettes de transfert sont globalement en diminution.

Pour 2009, une somme de 174.259,98 € a été prélevée sur le fonds de réserve. L'intervention communale stagne à 1.853.844 €.

La part relative de l'intervention communale est en diminution de 35,13 % à 17,07 % entre 2002 et 2009.

La moyenne pour la Région Wallonne est de 26,9 %.

Le Fonds Spécial de l'Aide Sociale stagne à 2 %, ce qui est insignifiant.

Les recettes I.N.A.M.I. suivent l'évolution des services et établissements. Elles représenteront 26,4 % de nos recettes en 2009 (contre 12 % en 2007).

Pour les dépenses :

Les dépenses sont composées de 5 éléments :

- Le personnel ;
- le fonctionnement ;
- Les transferts (aide sociale et insertion) ;
- La dette ;
- Le fonds de réserve

Comme je l'ai déjà dit, le C.P.A.S compte 335 membres du personnel, dont 38 « Article 60 ».

Le coût du personnel augmente dans l'absolu mais diminue en part relative : 54 %.

L'essentiel du personnel est affecté aux services et établissements, alors que le personnel de l'administration centrale tend à diminuer.

Le fonctionnement total nous coûte 2.237.205 €, ce qui représente une part relative de 13,33 % (celle-ci tend à diminuer).

Les dépenses de transfert se maintiennent malgré une augmentation des dépenses relatives à l'Initiative Locale d'Accueil (traitements spécifiques médicaux entièrement remboursés).

La Dette :

Le C.P.A.S. a énormément investi : patrimoine et matériel.

La charge d'emprunt est de 1.172.374 € (légère diminution de – 0,1%)

La part des charges des maisons de repos est de 76,8 %.

Les axes principaux de la politique du C.P.A.S. sont :

1. L'Action Sociale

- Aide sociale (16 % du budget)

Le nombre de demandes ne cesse de croître dont une augmentation significative de non-bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale.

Les effets de la crise se répercutent et nous constatons qu'une nouvelle population s'adresse à nous.

Je citerai les services d'action sociale :

- Service social de quartier ;
- Promotion de la participation sociale culturelle et sportive ;
- Le service d'aide aux personnes âgées ;
- les plans d'actions préventives ;
- Le fonds social gaz et électricité ;
- Le service « demandeurs d'asile » ;
- Le service « Médiation de dettes » ;
- Le service « Guidance budgétaire » ;

- Le service de guidance eau, gaz, électricité ;
- Le fonds mazout
- Le Relais Social

Le logement est également essentiel, nous possédons cinq logements de transit, un logement d'insertion et un logement d'urgence.

2. Le 2^e axe est l'insertion socioprofessionnelle

Des projets individualisés sont mis en œuvre.

Comme en 2007, le nombre de contrat « Article 60 » a diminué (39).

Nous pratiquons une mise à l'emploi constante depuis de nombreuses années, mais les bénéficiaires actuels du Revenu d'Intégration Sociale sont pour la plupart très éloignés de l'emploi.

3. La Politique d'hébergement en faveur des seniors est aussi une de nos priorités

Nos maisons de repos et de soins ont un taux d'occupation proche de 100 %.

Nous possédons trois maisons de repos :

- Les Ecureuils : 100 lits dont 48 MRS ;
- Les Bosquets : 29 lits ;
- La Verte Colline : 45 lits dont 27 MRS

La maison de repos « Les Bosquets » disposera bientôt de six lits « court séjour ».

La construction de la Résidence-Services est terminée, elle compte douze logements de deux personnes.

4. Les services de proximité

a) I.D.E.S.S. (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité)

Nous avons obtenu l'agrément suite à l'arrêté du 21 juin 2007.

Nous développons :

- la buanderie sociale ;
- le taxi social ;
- le brico-dépannage ;
- le jardinage ;
- le magasin social

b) Autres services développés

- Espace R ;
- Service SAM ;

- Le service repas chauds ;
- Le service d'aides familiales

5. Je terminerai par la Politique de la Santé et de la Famille

La Maison Médicale « L'Etoile », première Maison Médicale créée à l'initiative d'un pouvoir public.

Le Centre de Santé accueille également 4 autres services :

- Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole ;
- Les ateliers langagiers ;
- Le Planning Familial « La Famille Heureuse » ;
- L'O.N.E.

D'autre part, notre M.C.A.E. sera transformée en crèche et verra sa capacité passer de 24 à 42 places d'accueil.

6. L'administration générale

Sa part relative diminue de 1 %, l'essentiel des moyens humains est affecté aux services et établissements spécifiques.

Quelques mots du budget extraordinaire :

Celui-ci s'élève à 4.092.450 €.

Ces dépenses concernent principalement

- 1) L'accueil, le bien-être et la qualité des services aux seniors ;
- 2) L'accueil des jeunes
- 3) L'accueil des demandeurs d'asile
- 4) Le logement
- 5) L'amélioration énergétique des bâtiments
- 6) La qualité du travail

J'en ai terminé pour la présentation des budgets ordinaire et extraordinaire avec un exposé rapide de nos services à la population.

Je voudrais remercier tout le personnel du C.P.A.S. qui, par sa compétence, son savoir-faire et son dévouement permet d'offrir tous ces services.

Je tiens aussi à remercier les services administratifs qui ont permis l'établissement de ces budgets et particulièrement la Secrétaire du C.P.A.S ».

Mme G.DI BARI remercie Mme B.GALLEZ pour la continuité du travail réalisé au sein du CPAS qui s'améliore d'année en année. Elle félicite les services pour leur disponibilité d'autant plus que la période actuelle est particulièrement difficile à vivre.

Mme VANOVERSCHELDE au nom du groupe CDH prend la parole.

« Sans être redondante par rapport à l'exposé détaillé de Mme la Présidente du CPAS, je voudrais ajouter quelques considérations en rapport à la Note de Politique Générale du CPAS.

Tout comme le budget communal, l'élaboration du budget 2009 s'est avérée une tâche difficile et ardue en raison de la crise économique et sociale des derniers mois.

Le CPAS de Frameries a mis en place depuis plusieurs années de nombreuses structures offrant des services multiples aux personnes de toutes générations et à plusieurs niveaux. Mme GALLEZ les a invoquées ci-avant.

Comme je le disais, pour que tous les projets en place puissent être poursuivis en respect des objectifs fondamentaux que le CPAS s'est fixés, l'élaboration de ce budget a été laborieuse en raison de diverses contraintes :

- l'ampleur de ces diverses missions telles que l'aide sociale, l'octroi du RIS, le fond mazout, etc...
- l'augmentation de la masse salariale (à noter que l'entreprise génère 335 emplois à ce jour) contre 309 l'an dernier. On a enregistré trois indexations en 2008 puis une nouvelle en 2009 ;
- l'augmentation du coût de la vie qui engendre des sollicitations d'aide plus nombreuses. Beaucoup de travailleurs font appel au CPAS car ils se trouvent en situation difficile pour honorer leurs factures énergétiques et autres sans pour autant parler d'endettement ;
- la dotation communale pour l'année 2009 est identique à celle de 2008 et par conséquent, le CPAS a dû puiser dans son « Fonds de réserve » afin de limiter le déficit à l'exercice propre. Cette réserve n'est pas une source intarissable et s'épuise d'année en année ;
- suite au rachat de la maison de retraite « La Verte Colline », des mesures de mise en conformité pour respecter les normes imposées par la Région Wallonne, devront se faire ; ce qui engendrera des coûts importants.

D'où la nécessité de respecter les balises fixées par le Comité de Concertation Commune-CPAS, d'agir avec beaucoup de vigilance en matière de dépenses et d'optimiser un maximum la gestion de tous les services afin d'équilibrer le budget d'ici 2010.

L'accent est mis sur la gestion des maisons de repos qui accueillent 174 personnes au total.

La résidence service vient de se parachever et pourra donc louer ses douze logements dans un avenir tout proche. Des économies en matière d'énergie sont au centre des préoccupations du CPAS. Nous pouvons faire confiance à l'équipe en place pour faire face à cette situation de gestion difficile.

Malgré toutes ces difficultés, le CPAS veut développer de nouveaux axes d'action sociale notamment :

- ↪ L'adhésion au relais-social de Mons-Borinage par l'ouverture de deux locaux d'accueil et de convivialité ;
- ↪ Le développement du Plan de Cohésion Sociale ;
- ↪ La reconversion de la MCAE en une crèche qui pourra accueillir 42 enfants ;
- ↪ Le recrutement d'une personne ressource qui sera sur le terrain pour guider le public cible dans sa gestion quotidienne de la consommation énergétique ; elle le conseillera par exemple à mieux isoler son domicile ou simplement à acquérir des gestes simples pour consommer moins.

Il est bien évident que tous ces axes ne remplaceront en aucun cas toutes les missions sociales en place à Frameries, sachant que l'objectif prioritaire est une action efficace en faveur des plus précarisés, davantage accentuée vu le contexte économique dramatique pour bon nombre de personnes.

Nous sommes convaincus que tous les acteurs quels qu'ils soient mettront tout en œuvre avec le professionnalisme qui les caractérise, pour gérer de manière optimale cette entreprise avec la plus grande vigilance.

Je conclurai en qualifiant le budget 2009 d'intéressant quant aux multiples services qui sont offerts à la population framerisoise.

J'encourage au nom du groupe CDH, le CPAS à poursuivre son travail avec beaucoup de rigueur afin de tendre à un équilibre budgétaire dès 2010.

Merci à Mme la Présidente et à toute son équipe ainsi qu'aux collègues du Conseil du CPAS qui accordent depuis toujours le plus grand intérêt aux personnes en situation de désarroi et qui s'investissent sans compter.

Merci beaucoup pour la qualité et la clarté des documents reçus et surtout pour la Note de Politique Générale ».

M.le Bourgmestre félicite également le CPAS pour être parvenu à finaliser le budget ce qui n'était pas facile. Le Collège Communal avait émis le souhait que soit assurée la maîtrise des finances dans les matières les plus pertinentes et professionnelles possibles. A ce stade, rien n'a été remis en cause d'un point de vue social. Certains postes ont été revus mais, ils n'ont rien à voir avec l'aspect social en direct.

Le mot d'ordre était donc bien de privilégier le côté social en priorité.

Malgré un contexte difficile, le CPAS s'inscrit dans bon nombre de projets importants. L'intervention communale stagne mais il s'agit d'une pleine confiance entre les deux services publics. Le CPAS mène des actions et gère très bien la situation et on ne peut que l'en féliciter.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

- ↪ décide de voter le budget 2009 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2009

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

acte :

Article 1^{er} :

d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2009 comme suit :

Groupes scolaires :	15 janvier 2009
Calmette	139
La Victoire	252
La Libération Collard	134 +46 = 180
Eugies Champ perdu	59 +29 = 88
Sars	26
Total du nombre d'élèves	685

Sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois primaires au 1^{er} septembre 2009.

décide :

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspecteur Cantonal primaire et aux Directions d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire de la Victoire - Implantations Floréal & Wauters - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année - Ratification

Sur base du Décret du 13-07-1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement - Articles 3ter et 41 à 48, une augmentation de cadre en maternel est prévue le 11^e jour de classe après les vacances d'hiver, soit le lundi 19/01/2009.

Mme lafolla Rosanna, Directrice d'Ecole au groupe scolaire de la Victoire et Mr O. Père, Directeur temporaire au groupe scolaire de Calmette, ont informé le Collège Communal qu' ½ emploi en maternel supplémentaire peut être créé à dater du 19 janvier 2009 respectivement à l'école de la Victoire, ainsi que dans les implantations Floréal et Wauters.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier les décisions prises par le Collège Communal, en séance du 22 janvier 2009, visant à ouvrir, respectivement, à dater du 19 janvier 2009, trois demi emplois en maternel supplémentaires aux groupes scolaire La Victoire, à l'implantation Floréal (groupe scolaire La Victoire) et à l'implantation Wauters, du groupe scolaire de Calmette.

Article 2 : que ces emplois seront maintenus jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite de subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à des nominations à titre définitif.

Article 3 : de transmettre les trois délibérations au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et aux Directions d'Ecole concernées.

Les délibérations requises sont adoptées.

M.J-P.DELHAYE, Conseiller Communal, entre en séance

Appels à projets - Plan de Cohésion Sociale

Par le courrier du 27.12.2008 le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique et le Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances invitent la Commune à établir un Plan de cohésion sociale 2009-2013

En date du 8.01.2009, le Collège Communal de Frameries se propose d'adhérer au Plan de Cohésion.

Un diagnostic de cohésion sociale a été réalisé et ce, en vue de dégager les axes et thématiques à instruire dans le Plan de Cohésion Sociale, à savoir :

- Axe 1 : L'insertion socioprofessionnelle : alphabétisation, mobilité
- Axe 2 : L'accès à un logement décent : l'aide matérielle, la qualité des logements, le logement d'urgence
- Axe 3 : L'accès à la santé et le traitement des assuétudes : santé-précarité urgence sociale, santé mentale, aide à domicile, violence intrafamiliale et autres thèmes
- Axe 4 : Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels : Animations, travail de rue, autre thématique

M.le Bourgmestre rappelle que ce plan est instrumenté et qu'il englobe toute une série de paramètres qui imposent aux communes une approche tout à fait différente dont, notamment, les matières de partenariats. Les droits fondamentaux sont préservés voire garantis et même renforcés.

Le Gouvernement Wallon gère le tout sur base d'indicateurs précis à différents niveaux. Sur cette base, il a été établi les états et besoins pour ensuite analyser le plan d'actions à rencontrer.

Le document soumis ce soir à l'Assemblée n'est pas encore achevé ; il s'agit d'une première phase. Cela signifie qu'à ce stade, il appartient au Conseil Communal de donner mandat au Collège Communal.

Le plan s'articule sur quatre axes :

1. L'insertion socioprofessionnelle (alphabétisation, mobilité)
2. L'accès à un logement décent (aide matérielle, qualité des logements et logement d'urgence ;
3. L'accès à la santé et le traitement des assuétudes (santé-précarité urgence sociale, santé mentale, aide à domicile, violence intrafamiliale et autres thèmes) ;
4. Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels (animations, travail de rue, autre thématique).

La nouvelle philosophie impose aux communes de travailler en partenariat avec d'autres. La commune sera un coordinateur général ; les moyens seront mis à disposition par le Gouvernement Wallon, des contrats devront être conclus. Il s'agit de quelque chose dont la structure est très précise.

M.STIEVENART souligne qu'à ce stade, les partenaires ont bien évalué les besoins.

Il cite notamment quelques exemples :

- En matière d'insertion socioprofessionnelle, un renforcement du canal de communication orale (médias) en collaboration avec les acteurs impliqués sera opéré ;
- D'un point de vue mobilité, on renforcera le relais entre les intervenants de première ligne impliqués dans cet axe en termes de détection des stagiaires potentiels n'ayant financièrement pas accès à la passation du permis de conduire pratique vers la Mission Régionale pour l'Emploi ;
- La gestion et la rénovation de meubles et d'électroménagers pour répondre aux besoins d'urgence en collaboration avec le CPAS et la Régie de Quartier sera mise en œuvre ;
- Un renforcement de la visibilité des services proposés par l'AIS envers les propriétaires de logements passibles d'arrêt d'inhabitabilité aura également lieu ;
- La guidance énergétique sera privilégiée en collaboration avec le Conseiller en Logement ;
- Une visibilité sera assurée au téléphone vert mis en place par le Relais-Social de Mons ;
- Une collaboration sera également mise sur pied pour les personnes à mobilité réduite ;
- Le retissage des liens sociaux sera d'avoir des projets pédagogiques par quartier ;
- Le travail de rue est important ; l'engagement d'éducateurs pourrait être envisagé ;

De plus, on est en pourparler pour la mise en place d'une maison relais.

Il ajoute que pour débiter, ce plan couvrira une période de cinq ans.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée que lors du prochain Conseil, on reviendra avec un plan défini et des actions précises.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- ↪ de valider le diagnostic local établi dans le cadre de l'appel à projets Plan de Cohésion Sociale
- ↪ de donner un accord de principe sur la liste des axes et thématiques à instruire dans le Plan de Cohésion Sociale selon les axes choisis, définies en partenariat avec les principaux partenaires publics et associatifs, en tenant compte des indicateurs et du diagnostic qualitatif réalisé
- ↪ de mandater le Collège Communal afin d'instruire les axes et thématiques ci-nommées et de présenter le projet dans son ensemble au prochain Conseil Communal.
- ↪ d'introduire l'appel à projet Plan de Cohésion Sociale auprès de la DiCS dans les délais impartis

La délibération requise est adoptée.

Académie de musique - Emploi vacant de Directeur(trice)

Considérant qu'un emploi de directeur à l'Académie est vacant à dater du 1er janvier 2009.

Considérant qu'avant de lancer l'appel aux candidats directeurs, le pouvoir organisateur consulte la Copaloc sur le profil de la fonction de directeur à pourvoir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'annoncer la vacance d'emploi au poste de Directeur(trice) à l'Académie de Musique à dater du 1^{er} janvier 2009.

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'à la Directrice temporaire de l'Académie de Musique.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.C.RUELLE, Conseiller Communal – Période hivernale – Etat des voiries – Point de la question

M.RUELLE, Conseiller Communal, souligne l'état des voiries particulièrement endommagées suite à la difficile période hivernale rencontrée cette année. Il demande quelles sont les intentions du Collège Communal à ce propos.

M.DEBAISIEUX répond qu'un établissement du cadastre des voiries concernées a été demandé aux services techniques ; il permettra de définir et d'établir un cahier spécial des charges adapté aux constats vérifiés

Les petites réparations, quant à elles, seront assurées par la main d'œuvre communale dès que les conditions climatiques le permettront.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 27 janvier 2009.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.